



© Monkey Business Images / Dreamstime

Aperçu chronologique des principaux événements qui ont marqué l'année 2023 pour la FMH.

# Publication du rapport de gestion 2023 de la FMH

**Conditions-cadres médicales** La FMH s'engage en faveur de conditions de travail attrayantes pour le corps médical, et lutte ainsi aussi contre la pénurie de médecins. Elle plaide pour des modèles de temps de travail modernes, moins de bureaucratie, moins de microréglementation telle que celle, inopérante, demandée au niveau politique, pour une numérisation utile et enfin des tarifs appropriés, adaptés à la médecine d'aujourd'hui et susceptibles d'évoluer avec elle.

**Stefan Kaufmann**

Secrétaire général de la FMH

**M**eilleures conditions-cadres, financement suffisant et tarification appropriée des prestations de santé ou numérisation utile et porteuse de bénéfices sont autant de domaines qui ont particulièrement sollicité la FMH en 2023.

Le système de santé de notre pays dépend dans une large mesure de personnel qualifié étranger. Aujourd'hui, pas moins de 40 000 médecins y exercent, avec une proportion toujours plus importante de femmes. Cette augmentation réjouissante du nombre de femmes

médecins fait cependant face à des tendances inquiétantes: une part importante du corps médical est âgé de plus de 60 ans, la demande de soins médicaux augmente et la densité des médecins de famille reste à un niveau bas.

La FMH s'engage sans relâche en faveur de conditions de travail attrayantes pour le corps médical. Elle plaide pour des modèles de temps de travail modernes, moins de bureaucratie, moins de microréglementation telle que celle, inopérante, demandée au niveau politique, pour une numérisation utile et enfin des tarifs

appropriés, adaptés à la médecine d'aujourd'hui et susceptibles d'évoluer avec elle.

Le tarif médical ambulatoire TARDOC a été remis pour la première fois au Conseil fédéral en 2019. La cinquième version, déposée en décembre 2023 par la FMH, SWICA, la CTM et curafutura, remplit toutes les conditions exigées. Elle peut être introduite en respectant la neutralité des coûts et permettrait aussi de les surveiller à l'avenir. Pour le moment, il n'existe aucune autre structure tarifaire reflétant les prestations médicales ambulatoires de manière

complète et actuelle. Le TARDOC est la condition préalable permettant de garantir une prise en charge médicale appropriée, toutes disciplines confondues, susceptible de s'adapter en fonction des évolutions. Il appartient maintenant au Conseil fédéral de l'approuver.

## De bonnes conditions de travail et des tarifs adéquats sont le meilleur moyen de lutter contre la pénurie de médecins.

Dans son travail de relations publiques, la FMH emprunte de nouvelles voies en proposant un podcast et une campagne de communication: le podcast sur la santé «À mes côtés» est diffusé depuis le début de l'année 2023. Chaque épisode met en lumière une histoire individuelle et donne un aperçu des enjeux et défis auxquels les médecins traitants sont confrontés. La campagne de communication pluriannuelle «Pour vous» présente de manière différenciée, et avec une pointe d'humour, l'immense travail accompli par les médecins et rappelle pourquoi il leur faut de bonnes conditions pour exercer.

Vous trouverez de plus amples informations à ces sujets dans le rapport de gestion (<https://report2023.fmh.ch/fr/index.cfm>). Nous vous souhaitons bonne lecture.



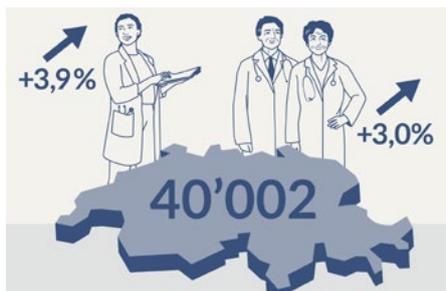
### Janvier

Lancement du podcast de la FMH «À mes côtés»: le 11 janvier 2023, la FMH lance le podcast sur la santé intitulé «À mes côtés», qui raconte comment patientes et patients avancent main dans la main avec leur médecin pour recouvrer leur santé et conserver une qualité de vie aussi bonne que possible. Chaque épisode met en lumière une histoire individuelle et permet de porter le regard sur les enjeux et les défis pratiques des expériences de santé. Le podcast marque une étape importante pour la FMH qui entend informer le public de la diversité des prises en charge et renforcer la voix des patientes, des patients et des médecins.



### Février

Version finalisée du TARDOC transmise à l'OTMA: les partenaires tarifaires FMH et curafutura ont transmis la version finalisée du nouveau tarif médical TARDOC à l'Organisation des tarifs médicaux ambulatoires (OTMA). La nouvelle version (V1.3.1) contient les adaptations exigées par le Conseil fédéral relatives à la neutralité des coûts et les concepts pour le développement du TARDOC après son entrée en vigueur. Avec ces compléments, le tarif à la prestation TARDOC est prêt à être soumis à l'approbation du Conseil fédéral au cours du second semestre 2023.



### Mars

Faible densité de généralistes et forte dépendance de l'étranger, ce que révèle la statistique médicale 2022: la statistique médicale 2022 de la FMH comptabilise 40 002 médecins en exercice en Suisse. Cela correspond à 780 médecins de plus que l'année précédente, soit une hausse de 2%. L'augmentation réjouissante de la pro-

## Les objectifs visés: modèles de temps de travail modernes, moins de bureaucratie et moins de microréglementation inopérante.

portion de femmes fait face à des tendances inquiétantes: un quart du corps médical est âgé de plus de 60 ans, la densité des médecins de famille reste à un niveau bas et la dépendance à l'étranger s'accroît. En parallèle, les taux d'activité et le nombre d'heures travaillées baissent depuis plusieurs années, ce qui conduit à des temps de travail hebdomadaires plus faibles. La densité médicale s'élève

en moyenne à 4,6 médecins pour 1000 habitants. Elle est donc comparable à celle des pays voisins.



### Avril

Examen de plausibilité des forfaits ambulatoires: prise de position: la FMH a pris position dans le cadre de la procédure de consultation de solutions tarifaires suisses SA (sts SA) pour que les forfaits ambulatoires soient développés en tenant compte du point de vue médical et des conditions exigées pour des forfaits ambulatoires appropriés et adaptés à la pratique. De manière générale, la FMH reconnaît les forfaits ambulatoires et souligne une fois encore leur pertinence et leur nécessité pour les prestations médicales homogènes et bien délimitées. Avec le soutien de la FMCH, elle a par ailleurs mis sur pied une task force réunissant toutes les sociétés de discipline médicale. Les expertes et experts de la FMH ont analysé de manière différenciée les forfaits ambulatoires en collaboration avec les délégué-e-s des sociétés de discipline médicale concernées, ils en ont vérifié la plausibilité et chaque société a rédigé une prise de position concernant sa discipline à l'intention de sts SA.



### Mai

Demande croissante de prestations médicales: le monitoring du tarif par la FMH montre que deux phénomènes se sont conjugués en 2022: la forte demande de conseils médicaux et la pénurie de médecins de premier recours qui s'intensifie depuis des années. Le nombre de patientes et de patients a augmenté deux fois plus que les années précédentes, et même quadruplé chez les médecins de famille et les pédiatres. En revanche, les coûts par patiente et patient restent stables, avec à l'heure actuelle une légère tendance à la baisse. Le nombre de per-

sonnes ayant nécessité un conseil médical a fortement augmenté, ce qui se répercute sur les coûts totaux.



### Juin

La FMH en faveur du oui à la loi sur le climat et l'innovation: la Chambre médicale se prononce en faveur du oui à la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique. Avec cette décision, la FMH réaffirme son engagement pour la protection de la santé et l'égalité des chances en matière de santé, couplé à sa responsabilité pour un environnement sain et intact.



### Août

Coup d'envoi du prix Innovation Qualité 2024: la FMH met au concours le prix Innovation Qualité 2024 afin d'encourager et de récompenser des projets innovants consacrés à la qualité

## Le TARDOC est la seule structure tarifaire reflétant les prestations ambulatoires de manière complète et actuelle.

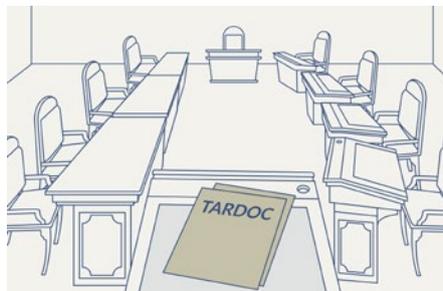
dans le domaine de la santé en Suisse. Par cette démarche, elle souligne sa volonté d'encourager l'innovation numérique et la sécurité des patients. En invitant l'ensemble des professionnelles et professionnels de santé à déposer des projets qui ont fait leurs preuves sur le terrain, elle renforce les échanges de compétences et la mise en réseau.



### Septembre

Primes, une augmentation plus faible serait possible: le Conseil fédéral a fixé le montant de la prime moyenne pour l'année 2024 qui, une fois de plus, augmente. Cela aurait pu être évité. D'importantes réformes du système de santé sont bloquées alors qu'elles pourraient contribuer de manière déterminante à freiner la hausse des primes, par exemple la révision du tarif ambulatoire ou le financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières (EFAS).

## Avec le prix Innovation Qualité, la FMH souligne sa volonté d'encourager l'innovation numérique et la sécurité des patients.



### Octobre

Le TARDOC est prêt à être introduit sans coûts supplémentaires: l'Assemblée des délégués de la FMH donne son feu vert à la nouvelle version du TARDOC (1.3.2) et au concept adapté pour une transition neutre en termes de coûts. Cette version du nouveau tarif à la prestation TARDOC sera soumise au Conseil fédéral pour approbation, conjointement avec les partenaires tarifaires. Par ailleurs, la FMH signe la lettre cadre commune à tous les partenaires tarifaires garantissant la reconnaissance mutuelle des structures tarifaires ambulatoires approuvées par le Conseil fédéral. La FMH considère que les forfaits ambulatoires sont pertinents et appropriés lorsque les prestations médicales sont clairement délimitées, qu'elles sont fournies en nombre important dans une infrastructure disposant de beaucoup de ressources et que, simultanément, l'homogénéité

médicale et financière est garantie. Inversement, le corps médical refuse de cosigner la demande d'approbation présentée pour les forfaits ambulatoires (version 1.0).



### Novembre

La pénurie de personnel qualifié met en péril la qualité élevée des soins: il ressort d'une enquête représentative réalisée chaque année auprès du corps médical sur mandat de la FMH que la pénurie de personnel qualifié s'aggrave aux yeux des personnes interrogées. Celles-ci s'inquiètent de savoir si, à l'avenir aussi, il sera possible de recruter suffisamment de médecins pour assurer une prise en charge optimale de la population. À l'avenir, si la Suisse ne parvient pas à former suffisamment de personnel qualifié et à maintenir les médecins dans la profession, la pénurie de soins s'aggravera. Il s'agit donc de veiller à des conditions de travail attrayantes pour les médecins, par exemple avec des modèles de temps de travail adaptés et une numérisation porteuse de bénéfices, sans oublier que toute bureaucratie inutile est à proscrire.



### Décembre

Adaptation des marges de distribution des médicaments: le Conseil fédéral donne son feu vert et encourage ainsi la prescription de génériques – ce qui profite aux patientes et patients, mais aussi à celles et ceux qui paient les primes. Cette mesure permet de réaliser des économies immédiates de 60 millions de francs et à plus long terme des économies supplémentaires de plusieurs centaines de millions de francs. Elle corrige également l'incitatif négatif selon lequel les médicaments originaux permettaient de gagner plus et contribue à donner la priorité aux génériques au meilleur prix. Non seulement cette évolution soutenue par la FMH et d'autres acteurs freine la hausse des coûts, mais aussi



elle concrétise un consensus réussi entre acteurs de la santé.

Adoption de la réforme du financement uniforme (EFAS): après 14 ans, EFAS, le finan-

cement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières, a franchi le dernier obstacle qui l'attendait au Parlement. La FMH se félicite de l'adoption de cette réforme primordiale pour

le système suisse de santé. Avec l'alliance EFAS, qui regroupe 22 acteurs, elle a défendu ce projet avec ardeur afin de supprimer les incitatifs négatifs engendrés par la différence de financement entre les prestations hospitalières et ambulatoires. D'ici son entrée en vigueur, les acteurs du secteur de la santé auront pour tâche d'effectuer les travaux nécessaires afin de garantir le succès de la mise en œuvre de la réforme.

**Correspondance**

kommunikation[at]fmh.ch